

**SOUHAITEZ-VOUS BÂTIR OU DÉVELOPPER  
L'ENTREPRISE DE VOS RÊVES ?**

**ÇA COMMENCE  
EN ONTARIO.**

---

# UTILISEZ LE VOLET ENTREPRENEURS DU POCI, POUR INVESTIR ET VIVRE EN ONTARIO

Le volet Entrepreneurs du Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI) est avantageux pour tout entrepreneur hors du Canada qui souhaite démarrer ou acheter une entreprise en Ontario. Une fois son entreprise établie dans la province, l'entrepreneur (ainsi qu'un seul autre partenaire d'affaires étranger) peut se voir désigné aux fins de l'octroi de la résidence permanente dans le cadre du POCI.



## CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

<p><b>TYPE D'ENTREPRISE</b></p>	<p>Le demandeur doit <b>démarrer ou acheter une entreprise en Ontario.</b></p>
<p>Le demandeur peut avoir <b>un seul partenaire d'affaires étranger</b>, ou peut s'associer à un partenaire canadien.</p>	<p><b>PARTENAIRE D'AFFAIRES</b></p>
<p><b>INVESTISSEMENT ET AVOIR NET</b></p>	<p><b>OPTION 1:</b> Entreprises à l'extérieur de la région du grand Toronto ou dans le secteur des technologies de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement minimum de 200 000 \$</li> <li>• Avoir net d'au moins 400 000 \$</li> </ul> <p><b>OPTION 2:</b> Entreprises dans la région du grand Toronto :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement minimum de 600 000 \$</li> <li>• Avoir net d'au moins 800 000 \$</li> </ul>
<p>Le demandeur doit compter <b>au moins 24 mois</b> d'expérience comme propriétaire ou dirigeant d'entreprise.</p>	<p><b>EXPÉRIENCE EN AFFAIRES</b></p>
<p><b>CRÉATION D'EMPLOIS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Au moins 1 emploi</b>, pour les entreprises à l'extérieur de la région du grand Toronto ou les entreprises du secteur des technologies de l'information et des communications partout en Ontario.</li> <li>• <b>Au moins 2 emplois</b>, pour les entreprises de la région du grand Toronto.</li> </ul>
<p>Le demandeur doit <b>participer</b> activement à la gestion de l'entreprise.</p>	<p><b>PARTICIPATION ACTIVE</b></p>

## PRÉSENTER UNE DEMANDE

<p><b>DÉCLARATION D'INTÉRÊT</b></p>	<p>Tout d'abord, le demandeur doit <b>déposer une déclaration d'intérêt.</b></p>
<p>Une fois invité, le demandeur <b>présente sa demande en ligne.</b></p>	<p><b>INVITATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE</b></p>
<p><b>ENTREVUE</b></p>	<p>Une <b>entrevue en personne</b> a lieu dans le cadre du processus d'évaluation du POCI.</p>
<p>Le demandeur signe une entente de rendement, reçoit un soutien pour l'obtention du permis de travail et arrive en Ontario. Il a alors <b>20 mois pour établir l'entreprise.</b></p>	<p><b>ÉTABLISSEMENT DE L'ENTREPRISE</b></p>
<p><b>DÉSIGNATION ET RÉSIDENCE PERMANENTE</b></p>	<p>Si toutes les exigences sont remplies, le demandeur reçoit une désignation dans le cadre du POCI : il peut <b>dès lors faire une demande de résidence permanente.</b></p>